

ÉTATS-UNIS

DES INFIRMIÈRES LEADERS

L'Association américaine des infirmières de soins intensifs apprend aux soignantes à tester leurs idées pour améliorer l'efficacité clinique, privilégier le bien-être du patient et réduire les coûts.

Et si, au lieu de subir les transformations du monde hospitalier, les infirmières devenaient elles-mêmes les moteurs du changement ? Cette utopie française devient une réalité aux États-Unis. Depuis 2012, l'Association américaine des infirmières de soins intensifs (American Association of Critical-Care Nurses, ou AACN) organise des sessions de formation de 16 mois à destination des infirmières afin d'en faire des leaders impulsant les réformes dans leurs établissements.

Le projet a été baptisé « Clinical scene investigator (CSI) Academy », soit « Académie des enquêteurs de scènes cliniques », ce qui traduit bien la démarche de recherche

adoptée par l'AACN. Les hôpitaux sélectionnés choisissent jusqu'à quatre soignantes, lesquelles identifient les sujets où elles estiment qu'elles peuvent faire la différence : réduction des escarres, lutte contre les infections liées aux cathéters, prévention des chutes, amélioration de la mobilité, etc.

Généralisation des initiatives

Ce cursus « fournit aux infirmières de terrain les connaissances et les outils nécessaires à l'amélioration de la qualité et du coût des soins », a expliqué Diana Mason, la présidente de l'AACN, lors d'une récente présentation des résultats du projet à New York. Les heureuses élues bénéficient en effet de cours sur le

Au fil des mois, les idées prennent forme, les données sont collectées et des protocoles élaborés

leadership, la communication ou encore, la conduite de projet. La CSI Academy leur fournit aussi un appui technique pour mener à bien leurs initiatives. Au fil des mois, les idées prennent forme, des données sont collectées et des protocoles élaborés. Une attention particulière est portée à la présentation des résultats, car l'objectif est de généraliser les solutions trouvées à l'ensemble de l'établissement, voire au-delà.

À Philadelphie, par exemple, les équipes qui ont participé à la CSI Academy en 2013-2014 estiment qu'en mettant l'accent sur la mobilité précoce, la prévention des escarres, la limitation du bruit et d'autres éléments clés, elles sont parvenues à des réductions de la durée de séjour des patients allant jusqu'à quatre jours. Le tout en améliorant le bien-être du malade. À ce jour, 200 infirmières travaillant dans 49 hôpitaux de six états ont suivi le cursus. Depuis 2012, les économies générées sont estimées par l'AACN à 29 millions de dollars (environ 25 millions d'euros). ✧

ADRIEN RENAUD

QUÉBEC

LES NOUVEAUX POUVOIRS DES SOIGNANTES

Soins de plaie, contraception, traitement des infections sexuellement transmissibles... Un projet de règlement prévoit de confier de nouvelles responsabilités aux infirmières.

Elles seront autorisées à prescrire pilule, stérilet et pilule du lendemain

Cela va tellement faciliter le trajet du patient ! » Interrogée par le quotidien *Le Devoir*, Lucie Tremblay, la présidente de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ), se réjouit d'un projet de règlement qui prévoit de confier de nouveaux actes aux infirmières. Paru le 7 janvier dans la *Gazette officielle*, il pourrait entrer en vigueur dès l'automne. Le texte reconnaît tout d'abord l'autonomie

des infirmières en matière de soins des plaies. Elles pourront ainsi prescrire des analyses de laboratoire pour déterminer la présence d'une infection, mais aussi les produits, médicaments et pansements nécessaires au traitement de la plaie, sans attendre l'ordonnance du médecin.

Prescriptions et prévention

En matière de contraception, les infirmières seront autorisées à

prescrire pilule, stérilet et pilule du lendemain ; aux femmes enceintes, elles pourront délivrer vitamines et traitements contre la nausée. Enfin, elles aideront à améliorer la prévention des infections sexuellement transmissibles en administrant des traitements aux personnes asymptomatiques. Jusqu'ici, elles ne pouvaient que demander des analyses pour les patients symptomatiques. Bémol : seules 8 000 à 10 000 infirmières pourront réaliser ces nouveaux actes. Les « bacheliers » (l'équivalent du niveau licence, en France), qui représentent près d'un tiers de la profession, auront la priorité si elles sont rattachées au secteur public. Les autres catégories devront, quant à elles, suivre des formations complémentaires. ✧

CHARLIE VANDEKERKHOVE